



**PREAVIS MUNICIPAL No 16/2023**

**Demande de crédit de CHF 100'000 TTC pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village pour la saison hivernale 2023-2024 :**

Une somme de 25'000 CHF au compte 163.2523.00 des comptes 2023 pour le démarrage de la saison 2023-2024.

Une somme de 75'000 CHF au compte 163.2523.00 du budget 2024 pour la participation aux pistes des pistes de ski du village de Saint-Cergue de la saison 2023 – 2024.

---

Délégués municipaux : **Paul Ménard - Carole Morina**

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**But**

Ce préavis a pour but d'assurer le financement du fonctionnement des remontées mécaniques des pistes de ski du centre du village de St-Cergue pour la saison hivernale 2023-2024, en intégrant :

1. le montant de 25'000 CHF au comptes 2023 à titre d'avance pour la mise en route de la saison
2. le montant de 75'000 CHF au budget 2024.

Sous réserve de l'adoption de ce préavis, il est prévu de signer une nouvelle convention avec Télédôle SA (TDSA) pour assurer la continuité du bon fonctionnement de nos pistes de skis, avec la participation de Région de Nyon pour un couvreur de 30% du déficit avec un plafond à CHF 25'000.-.

**Exposé des motifs**

Les pistes de ski de Télédôle au centre du village de St-Cergue sont structurellement déficitaires à cause de la configuration de ce petit domaine sur lequel nous trouvons 3 remontées mécaniques pour 3 pistes.

Comme indiqué précédemment, la présence des pistes de ce domaine fait partie de notre ADN et de l'histoire de notre commune, comme les pistes de ski de fond et plus récemment la patinoire. De véritables efforts sont faits par les partenaires (Télédôle, Nyon Région Tourisme, Région de Nyon, l'école suisse de ski et le NStCM) pour augmenter la fréquentation de ces installations.

Cette collaboration, à laquelle s'ajoute des partenaires locaux comme les Z'amis de Saint-Cergue permet l'organisation d'événements tels que le Kiss & Ski, le slalom pour écoliers, l'arrivée du Père Noël, des offres skis fondue plus attractives pour les entreprises sont organisées pour faire la promotion des pistes.

L'école de ski se joint à nous pour rendre les pistes plus attractives, avec la présence de moniteurs sur place. Il n'y a pas de doute que des efforts concertés vont continuer à être entrepris pour augmenter l'attractivité des pistes.

Malgré les optimisations de stratégie, il est évident que l'entretien des remontées représente un coût important, notamment avec de nouvelles directives en la matière. C'est le Concordat intercantonal des remontées mécaniques (CITT) qui définit les règles de gestion des installations de remontées mécaniques. Or nos installations ne sont plus de prime jeunesse et nécessitent plus d'interventions, lesquelles sont plus coûteuses que sur des installations récentes.

Nous vous présentons les chiffres que nous a fournis TDSA concernant les 2 dernières saisons :

| Saisons hivernales                                   | 2021-2022       | 2022-2023       |
|------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>RECETTES-VENTES</b>                               | <b>67'131.-</b> | <b>29'050.-</b> |
| <b>CHARGES :</b>                                     |                 |                 |
| *Salariés permanents Région, boursier + contractuels | 85'775.-        | 67'312.-        |
| Maintenance lourde                                   | 13'815.-        | 13'609.-        |
| Romande énergie                                      | 3'854.-         | 4'026.-         |
| Télécommunication                                    | 521.-           | 490.-           |
| Maintenance légère                                   | 1'862.-         | 4'065.-         |
| Participation Toyota Véhicules de liaison            | 583.-           | 782.-           |
| Carburant véhicules                                  | 5'012.-         | 3'856.-         |
| Contrôle et autorisations CITT, DGMR, SAN            | 1'154.-         | 713.-           |
| Assurances véhicules                                 | 2'700.-         | 2'769.-         |
| <b>Frais marketing</b>                               | <b>1'195.-</b>  | <b>557.-</b>    |
| Entretien Véhicules d'exploitation                   | 3'498.-         | 0.-             |
| ECA                                                  | 612.-           | 775.-           |
| Redevance Radiotélévision, liaison radio             | 303.-           | 471.-           |
| Rétrocession ski-fondue                              | 8'784.-         | 3'656.-         |
| Assurance entreprise RC                              | 3'622.-         | 3'628.-         |

|                                                  |                  |                  |
|--------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Honoraire administratif                          | 6'000.-          | 5'000.-          |
| Prestations externes                             | 3'000.-          | 1'000.-          |
| TVA non récupérable                              | 1'072.           | 1'349.-          |
| <b>CHARGES TOTALES</b>                           | <b>143'060.-</b> | <b>114'697</b>   |
| <b>DEFICIT TOTAL</b><br>(Charges - recettes)     | <b>75'929.-</b>  | <b>85'647,00</b> |
| <b>Déficit pris en charge par la commune</b>     | <b>45'929.-</b>  | <b>60'647,00</b> |
| <b>Déficit pris en charge par Région de Nyon</b> | <b>30'000,00</b> | <b>25'000,00</b> |

NB : ces chiffres (arrondis à la centaine pour la lisibilité)

Ce tableau montre que le déficit oscille entre CHF 70'000.- et CHF 85'000.- pour ces deux dernières saisons. **La moyenne se situe à CHF 67'288.** Si on regarde les 2 dernières lignes, on voit que la Commune a mis un total de CHF 106'575.- dans ces pistes, soit **une moyenne annuelle de CHF 53'288.-**

Région de Nyon a participé pour un montant de CHF 30'000.- pour la saison 2021-2022 (CHF 25'000.- de Région de Nyon plus à titre exceptionnel CHF 5'000 DISREN), pour la saison 2022-2023 un montant de CHF 25'000.- a été accepté.

Cette dernière saison hivernale, n'est pas représentative des autres saisons de par son faible manteau neigeux : il n'a été possible d'ouvrir le domaine que le samedi 21 janvier pour être fermé le 19 février. Seulement 19 jours d'exploitation ont été enregistrés. Le responsable d'exploitation a fait tout son possible au niveau de l'entretien des pistes avec la machine de damage pour maintenir des conditions acceptables et sécurisées pour la clientèle.

#### Importance des pistes pour la commune

Même si nous sommes conscients que l'avenir de nos très chères pistes de skis risque d'être fortement compromis par le changement climatique et le manque de neige dans un futur plus ou moins proche, elles n'en restent pas moins primordiales pour notre commune.

Nous aimons et sommes fortement attachés à nos pistes, elles font partie de notre identité, elles confèrent à notre commune cette atmosphère si particulière des jours d'hiver où les skieurs affluent pour apprendre à skier à leurs enfants ou profiter d'une soirée nocturne pour aller déguster une succulente fondue chez l'un de nos nombreux commerçants. Elles sont un merveilleux ambassadeur pour la promotion de notre commune, un lien social, un lieu de rencontre et un atout majeur pour nos visiteurs, nos commerçants et pour nous tous. C'est pourquoi il est fondamental de maintenir nos pistes tant que cela reste possible.

## Signature d'une convention pour la saison 2023-2024

Sous réserve de l'acceptation du présent préavis, il est prévu de signer une nouvelle convention pour la saison 2023-2024, aux conditions suivantes :

- un premier paiement au mois d'octobre 2023 pour un montant de CHF 25'000.-
- un deuxième paiement au mois de février 2024 pour un montant de CHF 50'000.-

Le solde du déficit d'exploitation sera dû à l'issue de la remise du rapport d'exploitation au mois de mai 2024.

Par ailleurs, Région de Nyon s'est engagé à couvrir un tiers du déficit des pistes de skis de Saint-Cergue avec un plafond de CHF 25'000.- .

## **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis No 16/2023 de la municipalité
- ouï le rapport de la commission des finances
- ouï le rapport de la commission du tourisme.
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

## **D E C I D E**

- **d'autoriser** la municipalité à intégrer une somme de 25'000 CHF au compte 163.2523.00 des comptes 2023 pour le démarrage de la saison 2023-2024
- **d'autoriser** la municipalité à intégrer une somme de 75'000 CHF au compte 163.2523.00 du budget 2024 pour la participation aux pistes de ski du village de Saint-Cergue de la saison 2023 – 2024
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** cet investissement sur 1 an par prélèvement sur le fond de réserve pour investissements et amortissements futurs, compte de bilan 9282.01.

*Ainsi délibéré en séance de municipalité du 21 août 2023.*

Au nom de la municipalité

Le syndic



Paul Ménard



La secrétaire



Joëlle Carriot